



CSA DGAC DU 2 AVRIL 2024

Le Directeur général était auditionné au Sénat en ce début de CSA DGAC. Il a rejoint le CSA à la mi-temps des débats. FO attendait des annonces pour le protocole, mais il a fallu poser la question dans les prolongations, en toute fin de séance : la V4 devrait être publiée « sous peu » et une plénière sera organisée rapidement.

FO a lu en début de séance une déclaration liminaire, dénonçant l'état déplorable des fonctions support, et l'avenir du corps des Ouvriers d'Etat, [à retrouver sur notre site FODGAC](http://www.fodgac.fr). Aucune réaction des diverses parties, de l'administration comme des autres syndicats : on peut noter le fatalisme ou l'abandon de tous ces sujets...

Lignes Directrices de Gestion « Avancements »

Depuis la loi de transformation fonction publique 2019, qui a exclu les syndicats des anciennes CAP de mobilité et d'avancements, la DGAC décide seule des mobilités et des avancements. Les choix sur toute la chaîne de décision restent obscurs et les agents ont bien du mal à comprendre pourquoi ils n'ont pas bénéficié d'avancement.

FO invite les agents à nous contacter pour pouvoir défendre les dossiers individuels pour pouvoir avoir des détails sur les décisions, positives ou non.

Rappel : Pour les Ouvriers, seules les CAO et la CC-OPA ont gardé leurs compétences sur les avancements, et FO reste très majoritaire sur l'ensemble de ces instances Ouvrières.

Astreintes

FO a souligné le manque de bras et de volontaires sur certaines astreintes qui devraient être mises en place :

- de manière permanente : à l'ENAC (bureau Opérations Centralisées), au SNA-OI (extension).
- de manière temporaire durant les Jeux Olympiques, du 15 juillet au 8 septembre :
 - o Centre de coordination Civil-Militaire, C3MOA à Orly, Le Bourget, Marseille, énergie-clim à CDG
 - o Informatique de gestion : dans le SIR, en DAC-NC et au SEAC-PF (les astreintes DNUM ont déjà été définies en décembre 2023 lors d'un précédent CSA DGAC).

Pour l'Informatique de Gestion, les réactions des OS ont été très nombreuses ; FO a dénoncé le manque de ressources pour pouvoir tenir les nombreuses astreintes, sur 8 semaines, alors que certaines équipes n'ont que 3 AIG sur site. La SG a confirmé que les congés déjà établis pour l'été 2024 ne seront pas remis en cause. Les agents mobilisables seront à la foi des agents DGAC (ce qu'il reste des OE, TS, IESSA), des Contractuels, des prestataires CEGDIM.

A ce jour, la SG prévoit de faire modifier le marché avec le prestataire CEGDIM pour permettre l'astreinte aux prestataires. FO a également soulevé la contradiction réglementaire qui ne permet pas aux Contractuels d'avoir l'indemnité ou le repos compensateur prévu pour les personnels pouvant bénéficier de l'IHTS (contractuels).

La SG a expliqué que toutes les astreintes proposées ne pourront sans doute pas se faire, mais les astreintes sont prévues pour éviter de solliciter des agents volontaires sans cadre réglementaire et sans compensation (certains se déplacent sur site les week-ends, via un coup de fil à un ami...). La seule certitude annoncée par la SG : 1 seule astreinte maximum toute les 4 semaines.

Dans le projet présenté, il manque également le cadre technique pour connaître le périmètre d'intervention (seul l'exemple du débranchement d'un câble pour isoler un réseau a été évoqué). Ces interventions devraient être réduites à des actions très simples, comme les interventions de Maintenance Opérationnelle dans les services de la DSNA. Mais tout reste à définir...

Résultat du vote :

Pour	Abstention	Contre
0	UNSA (2) + SNCTA (3)	FO (2) + CFTD (1) + CGT (3)

A la vue de toutes ces approximations sur les nouvelles astreintes IG, FO a voté contre un projet encore très flou ; à 3 mois du début des JO, la DGAC est bien placée pour la médaille d'or de l'improvisation !

FO a également dénoncé le très mauvais signe envoyé aux équipes Informatique de Gestion : en externalisant les ressources via le marché CEGEDIM, la DGAC a fait le choix de ne plus maîtriser en interne l'ensemble de la fonction IG, il faut maintenant que la DGAC assume ce choix !

La SG s'est engagée à faire un retour d'expérience après les JO pour pérenniser ou pas les astreintes du domaine Informatique de Gestion.

Fermeture du BRIA de Cayenne

Fin 2023, la DSNA a décidé que les bureaux régionaux d'information et d'assistance aux vols (BRIA) de Guadeloupe et de Martinique reprendront l'activité du BRIA de Cayenne à compter du 1^{er} janvier 2024 et qu'en conséquence, le BRIA de Cayenne sera fermé à compter de la même date.

Un arrêté présenté ici permet de désigner cette opération comme opération de restructuration de service ouvrant droit à la prime de restructuration de service et à l'allocation à la mobilité du conjoint.

Pour FO, la reprise du BRIA de Cayenne par ceux de Guadeloupe et de Martinique doit se faire avec un effectif adéquat, un matériel modernisé et adapté et avec une formation solide des personnels quant aux spécificités de la Guyane. A ce jour, toutes les conditions ne sont pas réunies, ce qui met les personnels des Antilles en difficulté.

Résultat du vote :

Pour	Abstention	Contre
FO (2) + UNSA (2) + CFTD (1) + CGT (3)	SNCTA (3)	

Recrutement des PNT

L'arrêté qui fixe les modalités des candidats lors des recrutements PNT a été modifié.

FO n'a fait aucune remarque particulière technique sur le texte.

**Quand les choses sont discutées en amont et de façon intelligente... ça fonctionne !
Dommage que d'autres sujets ne puissent pas avancer de manière aussi efficace.**

Questions diverses

- Frais de mission : point sur justificatif pour les repas :
FO souligne à nouveau la lourdeur pour les agents en mission et pour les agents chargés de gérer les frais de mission. FO demande la possibilité de recourir à la certification par l'autorité hiérarchique (case à cocher sur l'état de frais). Le SG refuse et indique que la délivrance d'un certificat administratif doit relever de l'exception (perte du ticket repas,...).
- GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) :
1452 agents sont concernés pour l'année 2023 ; ce sera versé sur la paie de mai 2024.

Vos représentants FO : Olivier Richard / Laurent Notebaert / Dominique Thomas / Franck Dupont

